



Royan, le 25 janvier 2023

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 31 janvier 2023

à 18 h 00

(Salle du Conseil Municipal)

Le port du masque est conseillé en raison du nombre de personnes et de leur possible proximité dans la salle.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2023.

- 1. Convention de partenariat entre la Ville de Royan et la Mutualité Française Centre Atlantique dans le cadre de la création d'un centre de santé médical.
- 2. Convention réalisation n° 17-23-017 pour la production de logements aidés entre la commune de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2023 - 2027.
- 3. Convention réalisation n° 17-23-018 pour la réalisation de l'opération de logements aidés quartier "La Robinière" entre la commune de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2023 - 2027.
- 4. Convention réalisation n° 17-23-019 pour la réalisation de logements sur les sites objet de la Déclaration d'Utilité Publique multisites entre la commune de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2023 - 2027.
- 5. Convention réalisation n° 17-23-020 pour la réalisation d'une opération de logements aidés "Allée des mignardises" entre la commune de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2023 - 2027.

MISE EN LIGNE LE 25-01-2023

6. Convention réalisation n° 17-23-021 pour la réalisation de l'opération de logements aidés "Chemin de la Glacière" entre la commune de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2023 - 2027.
7. Convention réalisation n° 17-23-022 pour la réalisation d'une opération de logements aidés "Ilot Saint-Pierre" entre la commune de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2023 - 2027.
8. Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine.

. Questions diverses.



Le Maire,

Patrick MARENGO

NOTA BENE : Vous trouverez ci-joint une note d'information aux membres du conseil municipal sur l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2022.